

Rapport d'activité pédagogie & vie scolaire

Une politique destructrice du service public d'éducation

Lors du Congrès de Hyères, nous dénonçons la volonté du gouvernement à s'attaquer au système éducatif dans sa globalité ainsi que ses visions libérales en matière d'éducation et de formation. Les signes avant coureurs ne manquaient pas alors dans l'ensemble des secteurs du système scolaire. Nous rappelions que la véritable raison d'être de ces réformes réside dans de pures contraintes budgétaires et tendaient vers une marchandisation du système éducatif.

Depuis ce 25^e congrès, nous ne pouvons que conforter notre analyse et les exemples se sont multipliés : diminution des horaires par matière lors de la rénovation de chaque référentiel, mixité des publics, individualisation des parcours de formation, diminution du face à face élève y compris pour les TP et TD, augmentation de la part du CCF ... pour n'aborder que la partie pédagogie.

Nous constatons une accélération et une précipitation dans la mise en œuvre des réformes mettant en péril le service public d'éducation particulièrement l'Enseignement Agricole Public. Une accélération que la DGER ne semble plus contrôler aujourd'hui, se contentant d'emboîter aveuglément les pas de l'EN.

Mais cette façon de travailler ne nous accorde pas le temps d'une réflexion de fond. Nous répondons aux sollicitations quasi permanentes de l'administration et n'avons plus le temps de débattre de pédagogie et, de réfléchir sereinement au sein du SNETAP. Pourtant, nous devons nous atteler à de nouvelles perspectives en matière d'éducation, en nous

opposant à ce gouvernement grâce à des contre-propositions mues par notre propre vision d'un véritable service public d'éducation.

Nous ne nous opposons pas par principe au besoin de réformes (Bac Pro 3 ans, accompagnement personnalisé ...) mais pour autant nos contre propositions à ces réformes restent insuffisantes à ce jour et nous devons dans les mois à venir nous y atteler.

Nous avons exigé à chaque fois, la nécessité d'un bilan de l'existant et la mise en place d'un protocole d'expérimentation pour chaque nouvelle réforme. Nous n'avons jamais été entendus.

Même si l'expérimentation est une nécessité pour permettre l'évolution normale de notre système scolaire, encore faut-il s'arrêter à sa stricte définition. Or, les dernières réformes ont clairement montré que l'EN et le MAPRAAT ont perdu le sens, la démarche et la finalité de l'expérimentation et plus grave encore, prétendent être en capacité de les généraliser directement à grande échelle.

Aussi, l'introduction de l'expérimentation pédagogique dans le système IMDA ne peut que nous inquiéter et risque de générer sur le territoire national de nombreuses et grandes disparités dans la préparation et la délivrance des diplômes. De même, les Conseils d'Éducation et de Formation sont des dangers pour la pédagogie dans nos établissements mettant en péril le Service Public d'Éducation.

Masteristaion : l'aveu d'un échec que l'administration se refuse de faire

Au Congrès de Hyères le SNETAP FSU avait demandé le retrait

total de la réforme de formation des enseignants (mastérisation) et avait interpellé la FSU afin qu'elle soit force de proposition et qu'elle œuvre pour harmoniser les positions de l'ensemble des syndicats de la fédération.

Depuis la rentrée de septembre 2010, cette réforme s'est mise en place pour les lauréats des concours externes (PCEA et PLPA) de l'Enseignement Agricole Public. Les nouveaux enseignants stagiaires ont été affectés en responsabilité dans les établissements et ne bénéficieront que de 7 semaines de formation à l'École Nationale de Formation Agronomique. (voir L'Enseignement agricole n° 330)

Pourtant, dans tous les groupes de travail avec la DGER, dans toutes les instances paritaires (CTP, CNEA), lors de rencontres avec le Ministre et son cabinet, les représentants du SNETAP se sont opposés à cette réforme qui nie qu'être enseignant est un métier à part entière et qui s'apprend.

Nous avons régulièrement demandé à la DGER un bilan des modalités des formations antérieures, malheureusement nous nous heurtons à un silence assourdissant. Nous avons systématiquement rappelé notre attachement à la mise en responsabilité progressive, au nécessaire aller-retour entre théorie et pratique. Nous avons particulièrement refusé l'affectation immédiate sur un poste à responsabilité pour des stagiaires car nous savions pertinemment qu'ils seraient abandonnés, seuls face à leurs difficultés.

Par ce travail de fond auprès de l'administration, mais également appuyé par une pétition, puis par un appel au boycott de la fonction de conseiller pédagogique, nous avons obtenu des améliorations à la marge, mais substantielles par rapport à l'Éducation Nationale.

Rapport d'activité 26^e congrès Melle

Nous pouvons citer comme exemple la décharge de 3 h pour le conseiller pédagogique ainsi que l'affectation des stagiaires sur des postes à hauteur de 12 heures.

Pour autant l'accompagnement des jeunes collègues dans les établissements se révèle largement insuffisant, notamment en raison de l'absence d'anticipation et de préparation de la mise en place de la réforme. L'Administration a oublié, que dans de nombreux établissements, il n'existait qu'un seul et unique enseignant par discipline. De ce fait, de nombreux collègues stagiaires se retrouvent avec un conseiller pédagogique, dans un autre établissement, éloigné de 50 à plus de 200 km et sans parfois même être épaulé par un tuteur (enseignant accompagnateur d'une autre discipline) dans son établissement.

De plus, malgré des engagements clairement pris par la DGER dans des notes de service, les stagiaires ont découvert dès leur prise de fonction de nombreux problèmes de volumes horaires, de classes, d'obligations de service ...

Enfin, la réduction des temps de formation à l'ENFA (de 19 à 7 semaines) renvoie la formation à la charge des établissements, mais surtout à l'auto-formation.

De nombreux stagiaires estiment que leurs besoins et la formation dispensée à l'ENFA sont en totale inadéquation. Ce fossé est d'autant plus important que leurs besoins étaient pressants avant retourner ensuite devant les élèves, certains préparant un examen. L'ENFA n'aurait pas encore engagé la réforme de ses propres formations en lien avec la maîtrise alors que les stagiaires sont obligés de faire face à cette réalité. (voir L'Enseignement agricole n° 332)

Le SNETAP n'a eu de cesse de mener le combat pour une amélioration de la situation de ces nouveaux collègues; notamment au travers de rencontres avec les stagiaires lors des regroupements à l'ENFA (le 29 septembre 2010 et le 12 janvier 2011) et par l'intermédiaire d'un questionnaire envoyé aux stagiaires pour repérer leurs difficultés. Le bilan de cette enquête nous a permis d'intervenir auprès de la DGER à plusieurs reprises. Si celle-ci a d'abord nié la réalité de

ce bilan, elle a fini par l'accepter. Cependant, la DGER ne veut pas apporter de réponse collective, car pour elle, ce serait faire l'aveu des problèmes structurels engendrés par cette réforme. Elle ne consent qu'à des interventions au cas par cas, au nom de l'individualisation. Pour notre part, nous persistons à réclamer pour la promotion de cette année, un aménagement du temps de service proposé tout au long de la première année de titularisation, afin de compléter la formation au rabais de cette année chaotique.

Ce bilan aura également servi au SNETAP, lors de la journée « formation des maîtres », organisée par la FSU le 16 décembre 2010, à apporter des éléments factuels importants (résultats enquête, film regroupant des témoignages ...).

Malgré le consensus général qui se dégage sur les constats d'échec de cette réforme et les retours négatifs des stagiaires dans les établissements démontrant régulièrement l'aberration de la réforme des maîtres, la FSU peine à trouver une position unitaire sur cette question, notamment en raison du désaccord sur la position du concours dans le cursus. Le secteur « Education » de la FSU travaille aujourd'hui encore sur cette question et devrait être en mesure de faire des propositions très concrètes avant la fin mars 2011.

Bien sur le SNETAP suivra de près les évolutions proposées après les déclarations récentes du Président de la République.

Rénovation de la voie professionnelle : une marche forcée

C'est à la rentrée 2008 que Xavier DARCOS avait annoncé une montée en puissance du Bac Pro en 3 ans, puis une généralisation à la rentrée 2009 à l'Éducation Nationale. La DGER qui, dans un premier temps, avait annoncé une mise en œuvre de la RVP dans l'EA dès 2008 a finalement dû reporter cette décision à la rentrée 2009 sous la pression des personnels.

Malgré notre combat pour exiger une véritable expérimentation du Baccalauréat Professionnel en 3 ans avant sa généralisation, la première année du cursus du Baccalauréat Professionnel en 3 ans

est finalement mise en œuvre à la rentrée 2009. Celle-ci concerne 5 champs professionnels seules quelques spécialités seront renouvelées plus tard dont la filière service. Parallèlement, la formation BEPA disparaît pour devenir une simple certification avec un diplôme délivré entièrement par Contrôle en Cours de Formation, là encore en dépit des protestations des organisations syndicales et de nombreux professionnels.

Nous nous sommes battus pour le maintien des référentiels de formation. Nous avons notamment exigé que chaque élève puisse se présenter au diplôme du BEPA au terme de deux ans de formation dans le cadre d'une classe ou d'une section spécifique, lui permettant ensuite de poursuivre en baccalauréat professionnel en 2 ans : ce type de cursus comporterait une seconde professionnelle suivie d'une classe ou section, basée sur un enseignement spécifique en vue de l'obtention du BEPA (rentrée 2010) prolongée par une formation en 2 ans de première et terminale de Baccalauréat Professionnel. Le SNETAP a notamment croisé le fer avec l'Administration sur cette question lors du CNEA du 17 décembre 2009.

Malheureusement, les conditions de mise en œuvre de ces classes annoncées par la note de service de préparation de la rentrée 2010, étaient telles qu'une seule classe de ce type aura vu la jour à la rentrée 2010.

La mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle sera la démonstration de la rupture du dialogue social et du passage en force d'un gouvernement qui impose une réforme budgétaire habillée par une rénovation pédagogique. A partir de là, nous nous verrons dans l'obligation de travailler sans cesse dans la précipitation.

Pour exemple, le SNETAP alertera dès le 25 août 2009 la DGER de l'absence de documents officiels concernant les programmes des classes de seconde professionnelle. Il a réitéré sa demande pour qu'une communication rapide de ces programmes soit faite aux équipes pédagogiques le 9 septembre. Il faudra finalement attendre le 11 septembre pour que ces documents soient publiés.

Tandis que se mettaient déjà en place les classes de 2nde profes-

sionnelles, la DGER engageait enfin l'écriture (les derniers BTA disparaissent à ce moment là) ou la réécriture d'une partie des premiers Bac Pro issus de la rénovation de la voie professionnelle en vue d'une mise en œuvre à la rentrée 2010. Les autres seront renouvelés à la rentrée 2011. La DGER espère renouveler rapidement tous les Bac Pro (il y en a 17 au total) d'une part grâce à la nouvelle méthode d'écriture initiée par l'inspection, d'autre part, car elle estime qu'au-delà de 2011 la rénovation sera possible par un simple réajustement technique des nouveaux référentiels.

Bien que l'horaire global de ces diplômés ne diminue pas, en revanche, une baisse horaire conséquente apparaît pour chacune des matières. La différence se retrouve dans les horaires non affectés (120 heures par exemple dans le référentiel de 2nde professionnelle, dont 90 heures d'EIE et 30 heures de soutien). Voilà une belle opportunité pour la DGER de procéder à

PÉDAGO & VIE SCOLAIRE

une diminution des volumes horaires, qui ne font que se rajouter à la déperdition d'heures entre les deux années d'enseignement du cycle BEPA et l'année de formation de la Seconde Professionnelle; et qui renforce l'autonomie que nous contestons par ailleurs.

Le SNETAP a également dénoncé les seuils de dédoublement qui sont un danger pour la qualité des enseignements et la sécurité des élèves (par exemple augmentation des seuils de dédoublement de 16 à 24 élèves ou suppression d'horaires de « TP renforcés » liés à l'utilisation de machines dangereuses).

Sur cette question le SNETAP a également dénoncé systématiquement dans les différentes instances lors de la présentation des projets de référentiels, le manque de cohérence des politiques du MAAPRAT en matière d'hygiène et sécurité et des conditions de travail. Cette bataille à laquelle s'associeront très vite les autres organisations syndicales et de nombreux professionnels portera en partie ses fruits lors du CNEA du 3 février 2011, lorsqu'une très large majorité de représentants est intervenue pour réclamer l'intégration des heures de formation pratique sur les aspects d'hygiène et sécurité dans les référentiels des nouveaux Bac Pro. Une quasi unanimité des membres a obligé la DGER à modifier au cours de la séance le texte des arrêtés présentés, pour avis au CNEA. Malheureusement les modifications accordées ne sont pas à la hauteur des enjeux, en particulier à cause du revirement de certaines organisations syndicales : l'obligation du PSC1 (prévention aux secours civiques de niveau 1). Ce temps de formation est prélevé sur les heures dédiées à la semaine « santé et développement durable », ce n'est pas suffisant car nous restons sur une formation générale au secourisme alors que la demande, forte, portait sur la sécurité au travail, l'hygiène et la sécurité ainsi que sur les gestes et postures.

L'intersyndicale SNETAP FSU – SFOERTA FO – SYAC CGT exige de la DGER une nouvelle rédaction de l'arrêté pour tous les bacs professionnels. Cet arrêté doit prendre en compte les besoins indispensables en matière d'encadrement en Travaux Pratiques soit 2 enseignants pour 16 élèves en TP renforcés

notamment; des heures de formation modulaire préconisées pour généraliser un dispositif pédagogique assurant les apprentissages des gestes professionnels en toute sécurité, ainsi qu'un dispositif pour la formation et la validation du SST.

Le SNETAP est intervenu à plusieurs reprises pour dénoncer les conditions dans lesquelles sont consultées les équipes pédagogiques sur la rénovation des diplômes. En effet, la DGER assure « consulter » les équipes pédagogiques sur la poursuite de la rénovation de la voie professionnelle au travers des sites chlorofil et pré@vert. Or, il apparaît que cette consultation morcelée sépare la partie enseignement professionnel de la partie enseignement général. Par ailleurs cette procédure est ignorée des personnels. De plus les délais et les conditions d'accès aux documents ne sont pas de nature à favoriser la remontée des remarques des enseignants.

La DGER a souhaité des arrêtés de diplômes allégés, constitués d'une cinquantaine de pages dans le but d'être « lisible et compréhensible par tous et plus souple » comprenant les référentiels professionnel, les référentiels de certification avec le règlement des examens et les référentiels de formation avec les grilles horaires. Il s'agit de documents édulcorés qui ne sont pas satisfaisants pour une analyse fine du contenu de formation pour laquelle on demande aux enseignants de se prononcer. Pourtant, la DGER se refuse, toujours, malgré nos nombreuses interventions en CNS et CPC à fournir les documents d'accompagnement complétant les référentiels, documents indispensables pour une lecture complète des programmes.

Rénovation des BTS A : le démantèlement

En parallèle de la RVP, la DGER a entrepris la rénovation des BTS A. Le tronc commun de tous les BTS A avait été rénové dès la rentrée 2009, avec notamment l'apparition du module M11. Cette rénovation aura été dans un premier temps l'occasion pour la DGER de faire une tentative d'augmentation de la part de CCF en BTS A. Mais le SNETAP, avec les autres organi-

sations syndicales majoritaires, s'est battu contre ce projet et a obtenu gain de cause.

Par contre, le nombre d'épreuves terminales est malheureusement passé de 3 à 2. grâce à la fusion des anciennes ET2 et ET3 qui ont été confondues dans une seule et même épreuve terminale relevant du domaine professionnel, faisant disparaître du même coup l'évaluation des connaissances scientifiques et techniques.

En outre dans le cadre de la rénovation des BTS A, l'intersyndicale de l'EAP est également intervenue à plusieurs reprises pour exiger l'abaissement des seuils de dédoublements dans plusieurs disciplines. Or, dans les référentiels des BTS A rénovés depuis la rentrée 2009, cette exigence n'a pas été entendue et les seuils ne permettent pas de conduire des séances de Travaux Pratiques dans les conditions de sécurité requises ni d'assurer un encadrement pédagogique suffisant et un enseignement de qualité.

Depuis la rentrée 2009, huit BTS A ont été rénovés. Actuellement, sont en discussion deux BTS A du secteur de l'aménagement, le BTS A GEMEAU et le BTS A GPN qui doivent être mis en place à la rentrée 2011.

Lors de la CNS "Aménagement", le 18 janvier 2011, nous avons découvert les projets d'arrêtés de création de ces deux diplômes dans leur totalité. Pourtant, les dernières consultations de la CNS dataient de deux ans et demi pour le BTS A GPN et un an et demi pour le BTS A GEMEAU et n'avaient portées que sur des projets incomplets de référentiels professionnels. Or, depuis ces dates les travaux d'écriture des différentes parties des référentiels se sont donc poursuivis dans la plus grande opacité sans que la CNS n'ait été consultée une seule fois.

Au cours de cette CNS nous avons été informés de la fusion des deux spécialités du BTS A GPN et de la fusion des trois spécialités du BTS A GEMEAU.

Plusieurs représentants de la CNS se sont élevés contre ces projets et ont exigé le report de la rénovation de ces diplômes à la rentrée 2012, comme prévu initialement. Cette demande a été formalisée par un vote majoritaire requis par le SNETAP lors de la CPC du 15 février

Rapport d'activité 26^e congrès Melle

2011. Hélas, la DGER feins d'ignorer notre demande bafouant par là même le rôle de la CPC.

Réforme du lycée : abandon de nos spécificités

Le SNETAP s'est opposé à la réforme du lycée dès sa présentation en intersyndicale avec la FSU et lors de sa déclinaison au sein du MAAP. Aussi lors de sa mise en place dans l'EA nous n'avons jamais cessé de nous opposer aux baisses horaires, au sort fait à l'EATDD, à l'aide individualisée (transformée en accompagnement personnalisé, tutorat et stages) ...

Cette réforme modifie en particulier les enseignements d'exploration en 2nd puis les enseignements de spécialité en 1^{ère} et terminale. Elle introduit également la notion de groupes de compétences en langues vivantes pour un volume horaire hebdomadaire global de 5,5 heures, la notion d'accompagnement personnalisé à hauteur de 2 heures hebdomadaire, ainsi que le tutorat, les stages passerelles et de remise à niveau avec une dotation horaire laissée à l'autonomie des établissements.

Dès le 8 septembre 2009, le SNETAP avait adressé un courrier au Ministre de en insistant sur le fait que l'EAP devait être associé aux réflexions en cours à l'Éducation Nationale afin que les spécificités de notre enseignement soient préservées. Ce courrier est demeuré sans réponse.

Lors d'une rencontre avec la DGER le 24 mars 2010 nous avons fait part de notre mécontentement concernant la mise en œuvre de la réforme du lycée au sein du MAAPRAT puisque aucun élément de sa mise en œuvre n'a été débattu dans le cadre du dialogue social. Dès cet instant la DGER se positionnait en situation de suivisme par rapport à l'EN.

La note de service du 29 septembre 2010 entérine la partie de la réforme du lycée dans l'enseignement agricole concernant l'accompagnement personnalisé, le tutorat, les stages passerelles et les stages de remise à niveau.

Sur la base d'une enquête, le SNETAP, dès la fin du premier trimes-

tre, constatait que son application posait de nombreux problèmes : arrivée des consignes au compte-goutte, aucune information sur la forme que doit prendre le tutorat, aucune règle définie sur le financement des HSE (donc hors DGH) sans garantie quant à leur reconduite. Les 2 heures d'accompagnement personnalisé, dont au demeurant le contenu reste très flou, sont mis en place au détriment des horaires disciplinaires.

Le tutorat entraîne les enseignants ou les CPE sur les voies de l'orientation. Nous avons rappelé que cette dernière ne peut faire l'économie des personnels qualifiés que sont par exemple les CoPsy. Le SNETAP exige la création de poste de CoPsy dans l'Enseignement Agricole Public.

Face à nos observations et la mise en exergue des problèmes, l'inspection a été mandatée par la DGER pour une évaluation du dispositif (Note de service de préparation de la rentrée 2011).

Concernant les enseignements d'exploration de la classe de Seconde (qui remplacent les enseignements de détermination), l'élève choisit deux de ces enseignements dont un spécifique à l'enseignement agricole « Écologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable » sur un volume horaire de 3 heures hebdomadaires. Lors d'une deuxième réunion avec la DGER le 1^{er} juin 2010, nous avons rappelé que l'attractivité et l'efficacité de l'enseignement actuel « EATC » reposait sur la pédagogie de projet et son caractère pluridisciplinaire : 1h en classe entière et 3,5 h en TP/TD ou pluridisciplinarité. Nous avons donc demandé que les disciplines concernées par l'EATC soient maintenues (sciences biologiques, agronomie, phytotechnie, zootechnie, sciences économiques, ESC et histoire-géographie) avec une large part laissée aux TP/TD et à la pluri affectés aux disciplines, les dédoublements et la répartition cours/TP-TD ou pluri avec des horaires indicatifs définis à l'échelle nationale, pour un enseignement de l'EATDD dédoublé.

Concernant la rénovation des enseignements de la série Scientifique du baccalauréat général dans les lycées agricoles, plus particulièrement les enseignements spécifiques BATDD (Biologie – Agrono-

mie – Territoire – Développement Durable) et BADD (Biologie – Agronomie – Développement Durable) et de spécialité TC (Territoire et Citoyenneté), la CNS « Études Générales » mardi 8 février 2011 à démontré l'absence de pilotage et d'ambition pédagogique dans l'écriture de ces programmes, et est symptomatique de l'absence aujourd'hui de réflexion pédagogique de la DGER.

Pour le SNETAP, ces enseignements doivent se faire dans la continuité de l'enseignement d'expérimentation EATDD de seconde. Un volume horaire de cours à effectif réduit supplémentaire (11h en 1^{ère} et 12h en terminale au lieu de 9 et 10h) est nécessaire pour en faire des enseignements réellement pluridisciplinaires et reconnaître la spécificité de l'EAP dans cette série S. La répartition de cet horaire doit s'inscrire dans la logique pluridisciplinaire des TPE.

Enfin le report d'un an (rentrée scolaire 2012) de la mise en place de la réforme pour les classes de première « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du baccalauréat technologique, ainsi que le manque, là aussi, de perspectives proposées par la DGER, nous font craindre pour l'avenir du Bac STAV au sein des établissements de l'Enseignement Agricole.

Modalités de délivrance des diplômes : absence de réflexion pédagogique

Au détour des différentes réformes, la DGER a modifié ou tenté de modifier les conditions de délivrance des diplômes, mais a surtout tenté de renforcer la part du CCF.

Lors des premiers échanges sur la rénovation des BTS, la DGER avait lancé une première attaque sur les épreuves terminales en faisant la part belle au CCF. Au cours d'un comité de pilotage BTS le 09 décembre 2009, la DGER projetait la suppression des ET2 et ET3 remplacées par une seule et unique épreuve terminale, relevant du seul domaine professionnel et annonçant une augmentation de la part de CCF à hauteur de 62,8% pour l'obtention du diplôme. Les

interventions de l'intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public (Snetap FSU/Sfoerta FO/Syac CGT/SUD Rural) et particulièrement une pétition auront obligé la DGER à revoir ces changements et à maintenir l'équilibre 50/50 entre CCF et épreuves terminales.

De même, lors de la rénovation de la voie professionnelle, elle a d'abord tenté, soutenue par le SGEN CFDT, les directions de l'enseignement privé et certains professionnels, de brader le diplôme du Baccalauréat Professionnel en demandant, là aussi l'augmentation jusqu'à 62 % la part des CCF. Mais la détermination des organisations syndicales majoritaires (SNETAP FSU, SYAC CGT, SFOERTA, FEP CFDT - organisation syndicale des personnels de l'enseignement privé) empêcheront la DGER de mettre ce projet en place et peut être pire encore : la délivrance du diplôme par le seul et unique CCF, comme cela est le cas aujourd'hui

PÉDAGO & VIE SCOLAIRE

à l'EN. Pour le Bac Pro, même si nous devons regretter la proportion du CCF passée à 52,5%, nous avons tout de même limité la casse voulu tant souhaité par la DGER et d'autres organisations syndicales.

Lors du CNEA du 11 février 2010 le SNETAP FSU avait rappelé que le maintien de l'équilibre entre CCF et épreuves terminales dans la délivrance du Bac Pro émanait d'une demande forte des équipes pédagogiques, attachées à la valeur nationale des diplômes. Rompre cet équilibre alors que les conditions de mise en œuvre et la fiabilité du CCF n'ont jamais fait l'objet d'aucune expertise de la DGER est un cadeau inacceptable aux MFR. Hélas dans le cas du BEPA nous n'avons pas été entendus, celui-ci étant désormais évalué uniquement en CCF.

Sans remettre en cause la nécessité d'un système de rattrapage, le SNETAP FSU a également condamné et lutté contre l'épreuve de contrôle du Baccalauréat Professionnel mis en place lors de la session d'examen 2009, celle-ci ayant été bricolée de manière expéditive quelques semaines seulement avant la session d'examen 2009. Dès la première session cette épreuve a suscité un sentiment de malaise et de colère de la part des examinateurs, désorientés par le manque d'informations sur les conditions de déroulement, les critères d'évaluation, les objectifs et les intentions de cette épreuve. Du côté des élèves, nombre de candidats ont également mal vécu cette épreuve, car informés trop tardivement de leur rattrapage (sans convocation), stressés, perturbés par le manque d'informations sur les conditions d'évaluation.

Le SNETAP a donc immédiatement dénoncé une mascarade augmentant artificiellement le taux de réussite à l'examen du Bac Pro (voir L'Enseignement agricole n° 320) profitant avant tout aux MFR et permettant à la DGER de tempérer l'impact de la RVP sur le taux de réussite aux examens.

Lors de l'audience avec la DGER le 25 août 2009, le SNETAP a sollicité un bilan de cette épreuve de contrôle avec une expertise de l'inspection à l'appui. Notre requête n'a pas été suivie d'effet et très rapidement nous avons exigé une modification des conditions de cette

épreuve pour la session 2010.

Alors que l'EN, devant la fronde, avait modifié la structure de cette épreuve dès la session 2010, le MAAPRAT se trouvait dans la totale incapacité de rectifier le tir.

Le SNETAP a donc appelé en premier lieu au boycott de l'épreuve de contrôle le 6 juillet 2010 appuyé par une distribution de tracts et a également procédé à l'information des familles et candidats quant au caractère contestable de l'épreuve maintenue par la DGER en l'état, contre vents et marées outrepassant les critiques unanimes émises par les examinateurs l'année précédente; ceci afin d'exiger que cesse cette mascarade indigne et dévalorisante pour le diplôme.

Lors d'un groupe de travail sur l'évaluation, issu du CNEA, réuni le 30 novembre 2010 que la DGER consentit à la nécessité d'un échange sur l'épreuve de contrôle en Baccalauréat Professionnel.

Afin de permettre un véritable rattrapage, le SNETAP a réitéré sa demande de modalités, semblables à celles en vigueur pour le baccalauréat général (voir L'Enseignement agricole n° 331). Mais le projet de modification présenté par la DGER le 14 janvier 2011 se contentait de timides modifications à la marge et défendait son projet timoré en se retranchant derrière l'impossibilité de modifier le décret n° 2009-145 du 10 février 2009 relatif au baccalauréat professionnel.

Nous nous sommes dressés contre ce projet aussi bien sur le fond que sur la forme. Devant le refus de l'administration de modifier le décret, le SNETAP FSU associé au SFOERTA FO, au SYAC CGT, a fait plusieurs propositions de modifications dans un cadre restreint pour ne pas laisser une nouvelle session se tenir avec une épreuve de contrôle inique (voir L'Enseignement agricole n° 333). Nous demeurons toujours dans l'attente de nouvelles modalités retenues par l'administration pour la session 2011.

Vie scolaire : le SNETAP force de proposition

Un groupe de travail vie scolaire a été mis en place avec pour objectifs, au travers de plusieurs réunions

d'alimenter la réflexion du secteur pédagogie vie scolaire pour le prochain congrès national, préparer des publications pour le secteur et éventuellement d'organiser une réunion de l'ensemble des CPE syndiqués.

Le premier point sur lequel nous avons travaillé est la question de la mastérisation. Cette réforme mis en œuvre pour les enseignants l'an passé ne touchera les CPE que cette année. Nous devons donc profiter de cette expérience et peser sur les propositions que la DGER sera amené à faire. Nous devons rappeler notamment que le dispositif prévu pour les enseignants n'est pas transposable aux CPE (le tiers temps prévu lors de la prise de fonction des enseignants n'est pas applicable pour les CPE car la décharge les CPE stagiaires sera difficile à gérer dans les établissements, les CPE sont des « chefs de service » et souvent isolés dans leur établissement, un 2/3 temps de présence dans le lycée ne permet pas de gérer l'équipe de vie scolaire (surveillants, TEPETA ...) pendant les 30 % d'absence ...). Notre demande est notamment qu'ils doivent donc être placés en surnombre sur un établissement. Enfin les reçus au concours CPE sont de tous horizons. C'est donc un argument supplémentaire pour défendre une formation particulière CPE car il y a nécessité formation professionnelle.

Lors d'une première rencontre avec la DGER le 10 novembre 2010 le principe d'une rencontre entre Agrosup, la DGER, l'Inspection et les représentants du corps était retenue pour un bilan sur la formation passée et envisager les contenus de la future. Cette réunion a été actée lors d'une seconde rencontre le 15 décembre 2010. Elle aura finalement lieu le 16 mars 2011.

De même lors des rencontres avec la DGER, le SNETAP a rappelé que les CPE ne font pas partie de l'équipe de direction.

Le groupe de travail a également planché sur le métier de CPE et les conditions de travail, les conséquences de la réforme du lycée et rénovation de la voie professionnelle sur le métier de CPE, les expérimentations Éducation Nationale (CLAIR ou préfet des études, ERS...) et leur mise en place des réformes au MAAPRAT, les dotations en AE et personnel de vie scolaire, les conditions de logement.

Rapport d'activité 26^e congrès Melle

Les résultats des travaux de ce groupe de réflexion seront présentés au congrès et pourront faire l'objet de mandats.

Des groupes de travail pour une meilleure expertise

Conformément aux mandats que nous nous étions fixés au dernier Congrès de Hyères, le SNETAP a mis en place plusieurs groupes de travail spécifiques :

La filière service

Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, la filière des « Services » sera renouvelée pour la rentrée 2011 avec la création de la seconde professionnelle et du Bac Pro associé, sont concernées les formations de niveau IV – Bac Pro SMR et de niveau V – BEPA « Services Aux Personnes » mais aussi le CAPA « Services en Milieu Rural ».

L'enjeu est lourd de conséquences compte tenu du poids considérable que représente cette filière dans l'enseignement agricole privé et des formations de même nature relevant de l'Éducation Nationale.

Si les débats ont été amorcés très tôt en CNS (octobre 2007) les conclusions des débats et les choix d'orientations de la DGER ont été très long à être publiés y compris lors de la CNS Service du 10 mars 2010 où ne se seront dégagées de réelles propositions.

Le ministère de l'agriculture confiera au Conseil Général de l'Agriculture de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (le CGAAER) une mission de restructuration de la filière « Services » pour le 15 avril 2010. Dans le cadre de ces auditions, les organisations syndicales de l'enseignement agricole public dont le SNETAP ont été reçues le 7 avril 2010. A ce jour, nous n'avons toujours pas eu accès à ce rapport malgré nos demandes répétées.

Suite aux réunions du groupe de travail, le SNETAP est interpellé par ce refus d'un diplôme commun avec l'EN ou tout du moins d'une partie de référentiel commune sans pour autant nier l'intérêt d'une spécificité rurale du diplôme Cette solution permettrait en effet une meilleure lisibilité des formations.

Il a également rappelé les pertes

importantes d'effectifs dus à l'absence de continuité dans la poursuite d'études des titulaires du BEPA SAP vers le Bac Pro SMR.

Cela demande à être éclairci, et il convient donc de garder la spécialité Services Aux Personnes dans le Bac Pro 3 ans. Le SNETAP s'est élevé contre la FNSEA arguant que réduire les formations de la filière services au seul monde agricole serait dangereux pour les élèves et les familles. Il faut au contraire élargir ces formations d'où la question d'un diplôme plus ouvert notamment vers l'EN.

Enfin le SNETAP a indiqué que beaucoup d'emplois du secteur sont accessibles par la voie des concours (notamment dans le sanitaire et dans le social) aussi faudra-t-il donc en tenir compte dans le nouveau parcours en 3 ans.

Le SNETAP propose donc de scinder le nouveau Bac Pro en deux spécialités distinctes : SMR et SAP.

Pour le SNETAP, un Bac Pro « fourre tout » qui est la base finalement retenue par le Ministère, est une erreur compte tenu de la nature des métiers parfois très différents que couvre la filière « Services ». Pour la partie SAP, le référentiel du Bac Pro devrait être plus axé sur l'accompagnement et le maintien du tissu social.

Quant à la partie SMR la part d'animation, élément important de la spécificité du travail en le milieu rural devrait être accentuée. La place du CAP qui sera reprise ensuite dans plusieurs filières fait son apparition pour la première fois dans les débats lors de la réunion du 7 avril, où le CGAAER présentera le CAPA comme un outil pouvant se révéler important dans la rénovation de la voie professionnelle. Cette réflexion qui est en train de mûrir aujourd'hui est la preuve évidente d'une part de l'erreur commise en supprimant le BEPA mais surtout la preuve d'une régression en faisant croire à une valorisation du CAPA au travers de la rénovation de la voie professionnelle. On pourrait en effet craindre pour les élèves les plus faibles un parcours en 5 ans pour obtenir un Bac Pro, car c'est un leurre de laisser imaginer une poursuite d'étude directement vers une première Bac Pro après le CAPA, à moins de procéder à un nivellement vers le bas.

La filière hippique

Comme pour la filière service, dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, le nouveau Bac Pro de la filière hippique sera mis en place à la rentrée 2011.

Actuellement, l'ensemble des diplômés de la filière cheval se scinde en deux parties : Activités hippiques et Élevage.

La DGER œuvre pour la disparition de la spécialité EVC dans le Bac Pro CGEA au bénéfice de la création d'un Bac Pro « Gestion et Conduite de l'Entreprise Hippique ». La filière « cheval » est difficile à cerner de part la disparité des représentants de la profession: élevage pur, centres équestres, courses hippiques, tourisme, attelage, amateurs...

Cette filière a d'ailleurs longtemps cherché sa place. Elle n'est entrée au Ministère de l'Agriculture qu'en 2004. Au delà de la partie élevage le nouveau Bac Pro CGEH ne doit pas perdre de vue l'accueil du public et l'animation; pourtant de toute évidence là est bien la volonté de la DGER qui reste sourde à nos interventions. La question de l'animation ne doit pas être renvoyée entièrement à Jeunesse et Sports. Actuellement les heures d'équitation sont insuffisantes. Compte tenu de la disparition d'une année avec la rénovation de la voie professionnelle, ces heures seront donc encore en baisse et poseront d'énormes problèmes de sécurité. Compte tenu des risques particuliers de l'activité hippique, nous avons exigé lors des différentes CNS et CPC une partie des TP en TPR (Travaux Pratiques Renforcés) avec 2 enseignants pour 16 élèves maximum.

La FOAD (Formation ouverte à distance)

Le SNETAP FSU a souhaité mettre en place un groupe de travail FOAD qui aura pour objectifs, au travers de 3 réunions, d'alimenter la réflexion du secteur pédagogie vie scolaire pour le prochain congrès national et préparer des pistes pour de futurs mandats. La première réunion s'est tenue le 1er février 2011. Cette question s'étend à la question du numérique et à celles des équipements informatiques. Si nous pouvons nous accorder sur le fait que la FOAD peut se révéler utile dans des situations très particulières

(adultes qui travaillent en même temps, personnes handicapées...) elle représente cependant un risque réel, en l'appliquant la DGER risque de vider les centres de formation de ses enseignants. On ne peut que craindre l'annualisation du temps de travail, ainsi qu'une disponibilité accrue. On peut également s'inquiéter de l'auto-évaluation en sus de l'auto-formation. Il y a donc nécessité de cadrer la question de la FOAD entre nous.

Transport des élèves : ça n'avance toujours pas

Depuis la mise en œuvre de la décentralisation les collègues nous interpellent régulièrement sur la question du transport des élèves. Le SNETAP est intervenu très tôt auprès des régions et du gouvernement directement ou par le biais des élus.

PÉDAGO & VIE SCOLAIRE

Pour les Conseils Régionaux, lors de la mise en place de la loi de décentralisation, le transport des élèves ne faisait pas partie des missions transférées. Il n'était donc pas question pour elles de supporter, ni la charge, ni la responsabilité du transport des élèves dans le cadre des programmes pédagogiques. Pourtant l'administration centrale déclare que cette mission comme les missions de restauration, de ménage et d'entretien des bâtiments a bien été transféré. Cette position a bel et bien été confirmée par le Ministre de l'Intérieur à l'époque, lors d'une réponse écrite à un parlementaire.

Le transport des élèves, directement lié aux référentiels de formation, n'est donc pris en charge ni par l'État ni par la Région. Si certains établissements ont pu trouver des solutions locales et provisoires, d'autres sont aujourd'hui en situation de blocage.

Après quatre ans de démarches, de rencontres, de mobilisation, l'ensemble des personnels des établissements concernés, mais également les parents d'élèves et les élèves, se sentent aujourd'hui floués. La situation de blocage dans laquelle se trouvent certains établissements remettant en cause la formation de certains élèves et par la même leur réussite à l'examen, n'est plus acceptable et beaucoup de personnels et de familles ont le sentiment d'être le jeu de tergiversations administratives.

Fin de l'année 2009, nous avons obtenu que la DGER se penche sur un texte définissant clairement les conditions de transport des élèves dans le cadre des activités pédagogiques. Lors du CTPC du 27 janvier 2010 ce texte a été longuement débattu et le SNETAP avait apporté de nombreux amendements. La circulaire DGER/SDPOFE/C2010-2004 du 22 février 2010 accouchera péniblement de ces débats. Hélas, elle ne répond pas aux attentes des établissements et des collègues car n'apportant aucune

réponse à la question à savoir : "à qui incombe la charge et la responsabilité du transport des élèves".

La question du transport des élèves dans le cadre des sorties pédagogiques (visites, TP/TD, voyages d'études ...) est primordiale pour la réussite des élèves et pour le maintien de plusieurs de nos spécificités.

Nous avons à nouveau interpellé l'ARF par un courrier le 15 février 2011 mais qui demeure toujours sans réponse.

La formation des personnels au point mort

Dans le « Pacte renouvelé pour l'Enseignement Agricole Public » issu des Assises de l'EAP, la mesure 54 prévoyait « d'organiser un séminaire pour identifier les axes de rénovation du dispositif de formation continue des personnels et de son pilotage (janvier 2010) ». Un premier séminaire de 3 jours qui s'était tenu fin janvier 2010... sans aucun représentant du personnel avait amené le SNETAP à réagir et demander des explications au Ministère. Très rapidement une deuxième réunion intitulée « les axes de rénovation du dispositif de formation continue des personnels et de son pilotage » était organisée par la DGER le 5 mai 2010 à laquelle participait le SNETAP en tant qu'intervenant à la table ronde sur « les enjeux de la formation continue du point de vue des représentants des personnels ».

Malgré plusieurs interventions intéressantes et le constat unanime de la nécessité de redonner de réelles perspectives pour la formation continue des personnels ce séminaire est jeté aux oubliettes par la DGER.

Enfin la DGER confond trop souvent accompagnement des réformes et formation continue des personnels. Si le SNETAP dénonce régulièrement

le manque d'accompagnement des enseignants dans la mise en place des réformes, il rappelle également que les crédits, déjà insuffisant, prévus pour la formation continue des personnels ne peuvent servir à compenser les insuffisances de la préparation de la rénovation de la voie professionnelle ou la réforme du lycée.

Un secteur à renforcé

La marche forcée avec laquelle l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Agriculture mènent les différentes réformes pour répondre aux exigences "budgétaristes" imposées par le gouvernement, complique considérablement le travail des organisations syndicales et rend nécessaire un réel militantisme à tous les échelons : national, régional et local. Nous devons en effet être très réactifs, c'est-à-dire prendre le temps d'analyser la pléthore de documents de travail de la DGER mais également être en mesure d'être force de propositions. Cela nécessite un investissement accru de tous les militants aussi bien au sein du SNETAP qu'au sein des sections départementales et régionales de la FSU.

Le secteur «pédagogie vie scolaire», les élus du «Secteur pratiques pédagogiques et éducatives, recherche et formation des maîtres» du CSN et les experts des différentes filières, réalisent un travail important de concertation, d'expertise et de suivi de l'ensemble des dossiers que ce soit dans les différentes instances ou avec le secteur «Éducation» de la FSU ou les différents syndicats (SNES, SNEP, SNUEP, SNESUP...). Pour maintenir ce travail dans les mois à venir le secteur devra impérativement être renforcé.

Seul un travail coordonné à tous ces niveaux peut nous permettre de défendre efficacement le service public d'éducation.